
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 4 octobre 2023

Résolution: CE23 1604

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect le du délai contractuel de réalisation des travaux par le fournisseur 9346-2182 Québec inc. (Construction et Excavation MAP 2000) et de son incapacité à compléter ceux-ci;

Attendu l'avis transmis par l'adjudicataire relativement à son incapacité à compléter le contrat, se plaçant ainsi en défaut par rapport à ses obligations contractuelles;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CM15 1107 (21 septembre 2015) et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9346-2182 Québec inc. (Construction et Excavation MAP 2000) réalisée par la Division des études techniques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat pour les travaux de réaménagement du parc Saint-Simon-Apôtre et d'aménagement d'une aire de détente (bon de commande no. 1468616) de l'appel d'offres S-AC-2021-001 et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 4 octobre 2023 pour les motifs exposés au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1237189004
/gd

Dominique OLLIVIER

Présidente du comité exécutif



Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée le 6 octobre 2023

Domenico ZAMBITO

Greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE